



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement*



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : www.equipementcgt.fr

Commission régionale de concertation d'action sociale (CRCAS) de la région Grand-Est

Déclaration liminaire de la CGT à la CRCAS du 24 février 2022

La CGT dénonce les dérives sur l'utilisation des crédits du BOP 217 dans nombre de services et tient à rappeler en préambule certains principes fondamentaux :

- **Le CLAS n'est pas un Comité d'Entreprise (ni l'ASCE)**

Le CLAS a une dimension sociale. Il ne peut pas proposer de billetterie individuelle payante.
Les actions du CLAS présentent des valeurs sociales et émancipatrices.

- **Le CLAS n'est pas un organisme de formation**

Il n'a pas vocation à proposer des actions de formation qui relèvent du rôle de l'administration et des budgets ministériels prévus à cet effet.

- **Le CLAS n'est pas partie prenante des journées de cohésion**

Ces journées, qui ont pour objectif de promouvoir la cohésion d'une équipe et / ou d'un service, sont uniquement à l'initiative et à la charge de l'employeur.

- **Le CLAS ne propose que des "actions ne pouvant pas bénéficier d'un autre mode de financement"**
(réf, les textes officiels)

Ainsi l'organisation et le financement d'actions concernant le bien-être au travail, la prévention des risques professionnels : stress, risques psycho-sociaux, handicap, troubles musculo-squelettiques, ... relèvent de l'obligation de l'employeur.

Sur la mutualisation des actions organisées par les CLAS sur leurs dotations CIL, cette CRAS n'a toujours pas mis en place les conditions nécessaires pour qu'elle soit effective sur le Grand-Est.

Pour la CGT, les présidents de CLAS du Grand-Est qui organisent le plus d'actions doivent être les moteurs de ces mutualisations. Comment l'administration et la présidente de cette CRAS du Grand-Est envisagent-ils aujourd'hui de donner suite à cette mission de la CRCAS ?

Au sujet de l'ordre du jour de nombres de CLAS pléniers, la CGT regrette que la plupart des réunions ne soient réduites à ne passer en revue et valider qu'une infime partie des prérogatives de l'instance. Bien souvent ne sont abordés que les choix sur l'utilisation des crédits CIL alloués par les ministères alors que le CLAS c'est aussi bien d'autres sujets qui méritent localement un débat.

En ce qui concerne les crédits relatifs à la restauration (et leur manque criant dans les services pour satisfaire pleinement tous les personnels), ils ne font pas l'objet de débats dans les CLAS locaux, c'est pour la CGT, inadmissible.

Pourtant la mise en place de titres restaurants pour les agents affectés sur des sites éloignés d'un RIA serait une solution palliative pour résoudre rapidement l'actuelle inégalité de traitements des personnels du MTE, pour les CEI en DIR en particulier.

Concernant les récentes notes (publiées début 2021) actualisant les aides financières ; une aide non remboursable et trois prêts sans intérêts: prêt social, prêt d'installation et prêt aux agents dont les enfants décohabitent pour leurs études. **Ils n'ont toujours pas l'objet du niveau d'information locale qu'ils mériteraient. Une information individuelle produite par l'administration est indispensable.**

La CGT, s'interroge sur l'application effective de ces notes publiées le 30 mars 2021 pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2021 : sont-elles bien arrivées dans tous les services du grand Est...

✓ Difficulté financière exceptionnelle : aide matérielle non remboursable gérée par les CLAS et/ou prêt social délivré sous conditions de ressources - comité d'aide sociale (CAS)

✓ Déménagement (quelles que soient les raisons) : prêt d'installation sous conditions de ressources (CAS)

✓ Enfant de moins de 26 ans poursuivant des études (y compris en apprentissage ou en alternance) et résidant à l'extérieur du foyer familial : prêt "de décohabitation" délivré sous conditions de ressources (CAS)

La CGT conteste l'amputation par le ministère du budget CIL 2022 de la DIR-EST de plusieurs milliers d'euros au profit des collectivités locales Alsaciennes. L'usage du transfert financier doit faire l'objet d'une totale transparence de la part du président de la Collectivité Européenne d'Alsace, Frédéric Bierry ; Bénéficiaire qui doit des explications à la CRCAS et au CCAS sur la bonne affectation de ces fonds spécifiques alloués par le MTE à la CEA et réservés aux seuls personnels Etat.

Par ailleurs, comme en 2020, fin 2021 certains chefs de services de la zone de gouvernance sur la sphère ministérielle ont choisi de faire bénéficier d'un bon d'achat à leurs personnels et de paniers cadeaux aux retraités (cas de VNF DTNE entre autres). Il est dommage pour la CGT que d'autres chefs de services du Grand-Est n'aient pas proposé à leur CLAS cette possibilité obligeant certains CLAS à rendre des Crédits d'Initiative Locale (CIL) non consommés(*) voir opter pour des actions à finalités culturelles et assez éloignées de la finalité sociale des crédits. A ce propos la CGT souligne une contradiction, la non possession d'un ordinateur familial et d'une connection Internet fiable est elle compatible avec des accès en ligne offerts aux agents...

Le représentant de la CGT à la CRCAS

() Au niveau des CIL 2021 pour l'ensemble du Grand-Est sur 124 180 euros de dotations initiales (DRICE 2021) tout est loin d'avoir été consommé et selon les tableaux fournis par la DREAL pour cette préparer cette réunion environ 20 % seraient repartis à Paris (montant à confirmer par le centre de coût coordinateur(DREAL RZGE).*